

Année universitaire : 2023-2024

Composante : Faculté de droit de Grenoble

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Criminologie

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 02/07/2024

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU : 19/09/2024

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Frédérique Fiechter-Boulevard

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	18	18
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau V (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt d'une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

Répertoire spécifique (RS)

Enregistrement au RS :

Numéro de fiche RS :

Précisions :

Autre

Précisions :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

La criminologie est une science interdisciplinaire qui vise à mieux comprendre et traiter le phénomène criminel. Ce diplôme universitaire tend à présenter un regard croisé sur les causes et le traitement du phénomène criminel en faisant intervenir aussi bien des juristes que des médecins, psychologues et autres praticiens. Il se présente ainsi comme une formation complémentaire notamment pour ceux qui souhaitent suivre un cursus axé sur le droit pénal et les sciences criminelles ou pour les praticiens (médecins, avocats, psychologues...) désireux de mieux cerner les causes et les manifestations de la délinquance et leur prise en charge judiciaire.

Ce diplôme se déroulant en parallèle d'une formation classique, le DU Criminologie est un élément à valoriser selon le parcours de l'étudiant. Pour un étudiant de L3 souhaitant candidater à un Master, le DU est un point positif de sa candidature. De même, ce DU, en ce qu'il offre une réflexion complémentaire sur le champ pénal peut être utile pour les étudiants qui présentent des concours liés au droit pénal (commissaire de police, protection judiciaire de la jeunesse, service pénitentiaire d'insertion et de probation...) Enfin, il s'inscrit parfaitement dans une formation continue pour les professionnels en activité dans le champ de la criminalité (prévention, resocialisation, réinsertion, incarcération...).

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Baccalauréat + 3 ou équivalent

2.2 Conditions d'admission

Pour postuler à la formation les candidats doivent adresser un dossier au directeur de la formation. Ce dossier s'entoure d'une commission pour apprécier la recevabilité et la qualité des dossiers. Le dossier doit comprendre un curriculum vitae et une lettre de motivation, ainsi que les pièces permettant de justifier qu'ils disposent des qualités requises pour suivre la formation. La commission décide de retenir ou non les candidatures.

Sont admis à déposer leur candidature les étudiants ayant validé une troisième année de Licence en Droit ou une troisième année de Licence d'une formation non juridique ou, enfin, une formation équivalente.

Sont également autorisées à déposer leur candidature les personnes dont les qualités professionnelles correspondent aux conditions d'inscription énoncées au premier alinéa. Cette correspondance est appréciée par la commission.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre - juin

Durée de la formation : 10 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : de 130 à 140 heures

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCC 2023-2024 DU CRIMINOLOGIE.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Le DU se déroule sur une année universitaire (de septembre à juin) et offre plusieurs modalités d'enseignements :

I – Les séminaires

Les cours sont dispensés lors de deux séminaires d'une semaine chacun, l'un début septembre, l'autre au mois de mai. Il n'y a donc que deux semaines de cours à des dates planifiées en dehors des périodes d'enseignements de Licence et de Master. Les séminaires s'organisent comme suit sur un volume horaire de 50h00 à 55h00 :

Le premier séminaire porte sur la compréhension du phénomène criminel (causes et manifestations). Il s'organise sur le format suivant :

- Méthodologie (2h)
- Criminologie (15h)
- Causes et manifestations pathologiques du phénomène criminel (8h)
- Causes sociales et psychologiques du phénomène criminel (4h)

Un support pédagogique portant sur le Droit pénal général (32h) sera transmis aux étudiants en plus des cours en présentiel.

Le second séminaire porte sur le traitement du phénomène criminel (enquête, expertise, procès et compétences des professionnels (police judiciaire, experts, magistrats, avocats), sort de la victime) :

- L'enquête criminelle (3h)

- Le procès pénal (5h)
- Le choix et l'exécution de la peine (5h)
- La détention (6h00)
- L'expertise psychiatrique et le traitement du criminel (4h)
- La victime (4h)

II – Mémoire

Pendant les 10 mois, les étudiants prépareront un mémoire pour un équivalent de 30h00 de formation. Ce travail de recherche fait l'objet d'un suivi individuel, lequel équivaut à 15h00 de suivi pédagogique. Ce travail de recherche sera présenté lors d'une journée d'étude en présence de tous les étudiants de la promotion à la fin du mois de juin.

III – Conférences

Les étudiants bénéficieront de nombreuses informations concernant les manifestations scientifiques auxquelles ils pourront assister et pourront se voir proposer des visites de structures judiciaires si les conditions le permettent. Ces heures de conférences et de visites s'ajouteront au volume horaire de la formation.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

L'ensemble des séminaires et des conférences est évalué par un grand oral à coefficient 1, et le mémoire est évalué par un écrit à coefficient 1 et une soutenance orale à coefficient 1.

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Chaque année, un thème d'étude commun est choisi par le directeur du DU. Chaque étudiant devra rédiger un article sur un point particulier du thème étudié et le présenter oralement et publiquement au cours d'une journée d'étude organisée à l'issue du second séminaire.

Ce travail réalisé sous la direction d'un enseignant-chercheur ou d'un praticien associés au DU de criminologie fera l'objet de deux notes : une note sur 20 assortie d'un coefficient 1 pour l'écrit et une note sur 20 assortie d'un coefficient 1 pour l'oral.

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La préparation du diplôme exige une participation effective aux séminaires. Aucune dispense de présence ne peut être accordée, sauf pour motifs exceptionnels, et sur décision du directeur de la formation.

Absences aux examens :

L'étudiant absent lors d'un examen est déclaré défaillant.

En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage.

III. Résultats

Article 5 : Jury

En application de l'article L71-2 du code de l'éducation modifié, par décision du Conseil d'Administration de l'UGA du 20 mai 2016, la composition des jurys ayant été déléguée aux directeurs de composantes, le Doyen de la Faculté de droit fixe la composition du jury. Le jury comprend au moins deux membres. Il est présidé par un professeur ou un maître de conférences.

Le jury dresse un procès-verbal sur lequel est porté le résultat obtenu par chaque candidat ainsi que la décision du jury : admis, admis par délibération spéciale ou ajourné.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Est déclaré titulaire du diplôme universitaire de Criminologie l'étudiant qui a obtenu la moyenne générale aux 3 épreuves de Grand Oral, Mémoire et Soutenance (30 points sur 60) et qui, sauf dispense, a suivi avec assiduité les séminaires des deux semestres.

L'obtention du diplôme de Criminologie est assortie de mentions attribuées de la manière suivante :

- moyenne générale comprise entre 10 et 11.99 : Mention Passable
- moyenne générale comprise entre 12 et 13.99 : Mention Assez Bien
- moyenne comprise entre 14 et 15.99 : Mention Bien
- moyenne égale ou supérieure à 16 : Mention Très Bien

Article 7 : Redoublement

Le redoublement en cas d'échec ou de défaillance peut être autorisé par le responsable de la formation au diplôme de Criminologie.

Le nombre d'inscriptions est limité à deux inscriptions consécutives.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 500 €

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1370 €

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée : 700 €

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation